



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 3 Février 2014

DCS n° 2014-06

Date de convocation : 21 Janvier 2014
Nombre de délégués en exercice : 31
Titulaires : 16
Suppléants : 3
Absents non remplacés : 12
Votants : 19

L'an deux mil quatorze, le 3 Février, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE, Président

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. PALMA - M. BOYER - M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET
M. LUTZ - M. BEL - M. GUIN - M. COSTEPLANE - M. ROUBAUD -
M. VACCHIANI

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE ET OUEZE :

M. PEREZ - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DU RHONE GARDOISE :

M. GUEDES - M. MANETTI - M. ANASTASY - M. TAILLEUR

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M. GROS - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Robert BOYER



OBJET : Nouveaux délégués de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze au sein du Comité Syndical du SMBVA

Rapporteur : M. Georges BEL

Le rapporteur expose :

D'une part, par lettre en date du 4 Novembre 2013, parvenue au siège du Syndicat le 12 Novembre 2013, M. Gérard GERENT, délégué suppléant de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO) pour la Commune de Sorgues au sein du Comité Syndical, a fait part de sa décision de démissionner de sa fonction.

Le Bureau Syndical réuni le 18 Novembre 2013 en a pris connaissance.

Le Conseil Communautaire de la CCPRO par délibération n°203/2013 en date du 19 Décembre 2013 a installé M. Jacques GRAU pour le remplacer.

D'autre part, par délibération n° 009/2014 en date du 9 janvier 2014, Le Conseil Communautaire de la CCPRO a demandé, suivant l'article L.122-5 du Code de l'Urbanisme, l'extension du périmètre actuel du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

La CCPRO élargie au territoire de la Commune d'ORANGE a désigné les représentants de cette commune, à savoir :

Mme Marie-France LORHO en qualité de déléguée titulaire et **M. Jean-Pierre PASERO** en qualité de délégué suppléant.

Enfin, Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a délibéré le 13 Janvier 2014 en désignant ses représentants pour les communes de Pujaut et Sauveterre, à savoir :

- Pour la Commune de PUJAUT : **M. Pierre JOUVENAL** en qualité de délégué titulaire et **M. André ROCHE** en qualité de délégué suppléant
- Pour la Commune de SAUVETERRE : **Mme Carole DELAFONTAINE** en qualité de délégué titulaire et **M. Jacques DEMANSE** en qualité de délégué suppléant.

Ainsi, avec l'adhésion de ces trois Communes, la composition du Comité Syndical est désormais de 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants.

Ces modifications ont été portées à la connaissance du Bureau Syndical, réuni le lundi 20 Janvier 2014.

Il convient, dès à présent, de les installer dans leurs fonctions de délégués titulaires et délégués suppléants.

La nouvelle composition du Comité Syndical est la suivante :

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon				
Marie-Josée	ROIG	AVIGNON	Philippe	MARCUCCI
François	LELEU	AVIGNON	Marie-Françoise	ROZENBLIT
Frédéric	ROGIER	AVIGNON	Jeanine	CALVES
Eric	PALMA	CAUMONT SUR DURANCE	Pascal	GROSJEAN
Primo	VACCHIANI	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Georges	PELLEGRINI
Robert	BOYER	JONQUERETTES	Xavier	ANGLÈS
Alain	CORTADE	LE PONTET	Christian	LUTZ
Guy	QUIOT	LE PONTET	Jean-Pierre	BRUN
Christian	RANDOULET	LES ANGLES	Philippe	GILLET
Joël	GRANIER	MORIERES LES AVIGNON	Michel	BOLEA
Pierre	JOUVENAL	PUJAUT	André	ROCHE
Anne-Marie	FAUCELLI	ROCHFORD DU GARD	Patrick	VACARIS
Bernard	GOUDON	SAINT SATURNIN LES AVIGNON	Jean-Baptiste	BARTOLI
Georges	BEL	SAZE	Philippe	MASSIAS
Carole	DELAFONTAINE	SAUVETERRE	Jacques	DEMANSE
Michel	PONCE	VELLERON	Guy	BANACHE
Joël	GUIN	VEDENE	Louis	COSTEPLANE
Xavier	BELLEVILLE	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Jean-Marc	ROUBAUD

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouveze				
Joël	SERAFINI	BEDARRIDES	Sylvette	PEZELIER
Michel	BARONE	CADROUSSO	Serge	FIDELE
Jean-Pierre	BOISSON	CHATEAUNEUF DU PAPE	Isabelle	LAGET
Jean-Pierre	FENOUIL	COURTHEZON	Serge	MOURGUES
André	PEREZ	JONQUIERES	Michel	CHRETIEN
Marie-France	LORHO	ORANGE	Jean-Pierre	PASERO
Thierry	LAGNEAU	SORGUES	Sylviane	FERRARO
Stéphane	GARCIA	SORGUES	Jacques	GRAU
Communauté de Communes des Sorgues du Comtat				
Lucien	STANZIONE	ALTHEN DES PALUDS	Jean-Michel	VIDAL
Christian	GROS	MONTEUX	Pierre	BLATIERE
Pierre	MARGAILLAN	MONTEUX	Michel	MUS
Françoise	LAFAURE	PERNES LES FONTAINES	Henri	BERNAL
Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise				
Michel	ANASTASY	ST LAURENT DES ARBRES	Marc	BONATO
Patrick	MANETTI	ROQUEMAURE	Fabien	CHAFFARD
Jean-Marc	TAILLEUR	ROQUEMAURE	Mireille	GROSJEAN
Jean	GUEDES	MONTFAUCON	Max	LANGLADE

Après avoir entendu le rapporteur,

LE COMITE SYNDICAL,

- **DONNE** un avis favorable à la nouvelle composition du Comité Syndical.

Vote du Comité : POUR : 19
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
 Acte publié le : 13/02/2014

Pour extrait conforme
 Le Président

Alain CORTADE

